



LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations**

Le plan des affectations annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par la création d'une aire d'affectation *Résidentielle moyenne densité* sur la rue de la Rivière-Étchemin à même une partie d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité*, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 2 décembre 2013

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JANVIER 2014